

Deliverable 2.1

December 2025



Case studies context analysis - Larmor-Plage



Co-funded by
the European Union

Project information

Project name: MUSE DHC - coMmUnity-led actionS for Efficient District Heating & Cooling

Grant agreement number: 101215495

Project duration: 2025-2028

Project coordinators: Riccardo Battisti and Chiara Lazzari, Ambiente Italia

Address: Via Carlo Poerio, 39, 20129, Milano

Disclaimer

The content of this deliverable reflects only the author's view. The sole responsibility for the content of this report lies with the authors.

It does not reflect the opinion of the European Union.

The European Commission is not responsible for any use that may be made of the information contained therein.

Statement of originality

This deliverable contains original unpublished work except where clearly indicated otherwise. Acknowledgement of previously published material and of the work of others has been made through appropriate citation, quotation or both.



Co-funded by
the European Union

Table of Contents

Project information.....	2
Disclaimer	2
Statement of originality.....	2
History of the document	5
1 Contexte local du territoire.....	6
1.1 Climat et ressources naturelles.....	6
1.2 Population et dynamique sociale.....	7
1.3 Économie et attractivité.....	7
1.4 Enjeux sociaux et urbains	7
2 Contexte et politique de référence.....	8
2.1 Contexte national	8
2.2 Contexte régional – Région Bretagne	9
2.2 Contexte local.....	9
2.3.1 Le PCAET	9
2.3.2 Plan de sobriété énergétique	10
3 Contexte énergétique territorial.....	12
3.1 Besoins énergétiques locaux.....	12
4 Cartographie et mobilisation des parties prenantes.....	13
5 English summary.....	15

About MUSE DHC

The MUSE DHC project (*coMmUnity-led actionS for Efficient District Heating & Cooling*), funded by the LIFE programme, aims to accelerate the decarbonisation of Europe's heating and cooling (H&C) sector — which accounts for over 50% of energy consumption and greenhouse gas emissions.

With a strong community-led approach, the project will support the development of nine new efficient district heating and cooling (DHC) networks across five countries (Spain, France, Ireland, Italy, and the Netherlands), leveraging local renewable energy sources and waste heat. These networks will bring social, economic, and environmental benefits, such as lower energy costs, improved air quality, and greater citizen empowerment. Citizens will be actively involved through Living Labs, energy communities, and innovative governance and financing models like cooperatives and crowdfunding.

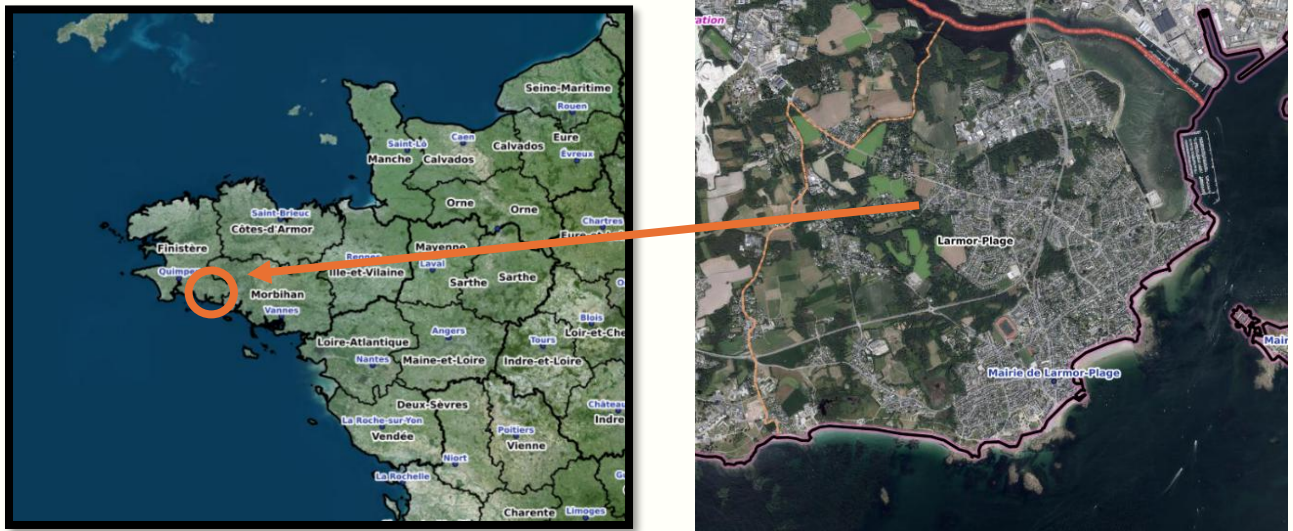
MUSE DHC impact will be enhanced by also supporting nine follower case studies and by an intense dissemination activity.

History of the document

Deliverable number & name	2.1 Exploring the context and setting the scene for community-led efficient DHC
Deliverable lead and editor	Lucie Fauvin, SPL BER
Work package	2
Version	1.0
Reviewed by	Riccardo Battisti, AMBIT Chiara Lazzari, AMBIT Valentina Bini, AMBIT
Due date	December 2025
Deliverable date	December 2025
Status	Public

1 Contexte local du territoire

La Ville de Larmor-Plage, située dans le département du Morbihan en Bretagne, est une cité portuaire dynamique implantée à l'embouchure du Blavet et du Scorff. Deuxième port de pêche français et pôle naval majeur, elle occupe une place stratégique au cœur de la rade. Larmor-Plage est une des stations balnéaires du pays de Lorient.



La commune compte environ 8 444 habitants et s'inscrit dans une agglomération de 25 communes, totalisant 125 000 habitants.

1.1 Climat et ressources naturelles

Larmor-Plage, bénéficie d'un climat océanique tempéré (Cfb) selon la classification de Köppen-Geiger. Ce type de climat se caractérise par des étés doux et des hivers modérés, fortement influencés par la proximité de l'océan Atlantique.

La température moyenne annuelle à Larmor-Plage est de 12,4 °C, reflétant l'effet modérateur de l'océan. Les étés y sont chauds, mais rarement caniculaires, avec des températures maximales atteignant 25,4 °C. Les hivers, en revanche, sont doux, avec des températures minimales enregistrées à 1,9 °C. Cette amplitude thermique modérée est typique des climats océaniques, où l'océan agit comme un régulateur thermique, empêchant à la fois les vagues de chaleur extrême et les grands froids.

Le territoire présente un rayonnement solaire horizontal cumulé annuel de 1 281,9 kWh/m², dont 37,9 % de rayonnement diffus. Cette caractéristique oriente les choix techniques en matière de solaire (capteurs adaptés à la lumière diffuse) et influence la conception architecturale des bâtiments.

1.2 Population et dynamique sociale

La ville de Larmor-Plage compte environ 8 444 habitants en 2025, avec une croissance démographique régulière depuis plusieurs décennies (+42 % depuis 1968). La population est estimée en légère hausse par rapport aux années précédentes.

La structure de la population est marquée par une proportion importante de retraités et de propriétaires (72 % des ménages), avec un revenu médian élevé (environ 34 200 € par ménage), ce qui indique une population plutôt aisée et stable.¹

1.3 Économie et attractivité

L'économie locale repose sur le tourisme, le commerce, les services et, dans une moindre mesure, la pêche et les activités maritimes. La ville bénéficie de sa proximité avec Lorient et de son attractivité balnéaire.

Le marché immobilier est dynamique, avec une demande supérieure à l'offre (+5 % d'acheteurs par rapport aux biens disponibles), ce qui reflète l'attractivité résidentielle et touristique de la commune.

Les secteurs qui recrutent le plus sont le commerce, la restauration, les services à la personne et le tourisme saisonnier.

1.4 Enjeux sociaux et urbains

Malgré ces points forts, la commune doit faire face à plusieurs enjeux structurants. Notamment la préservation des espaces naturels côtiers face à la pression immobilière et touristique. Un projet de thalassothérapie, par exemple, a suscité des débats en raison de son impact potentiel sur une zone naturellement protégée.

La gestion de la saisonnalité est également cruciale afin d'éviter la surfréquentation touristique tout en maintenant l'attractivité de la commune. Notamment par l'adoption de programmes immobiliers sociaux pour les résidences principales et ainsi maintenir la hausse excessive des prix de l'immobilier tout en gardant une certaine mixité sociale.

Ainsi, la commune de Larmor-Plage est attractive, marquée par une population aisée et vieillissante, une économie tournée vers le tourisme et les services, et une forte dynamique culturelle et associative. Les enjeux majeurs portent sur la préservation de l'environnement, la gestion de l'attractivité résidentielle et touristique, et le maintien d'une économie locale diversifiée et inclusive.

¹ Source Ville-data.com

2 Contexte et politique de référence

2.1 Contexte national

En France, de nombreuses directives et plans d'adaptation ont été adoptés pour répondre à la directive européenne en matière d'efficacité énergétique.

Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) : Feuille de route nationale vers la neutralité carbone en 2050, avec plafonds sectoriels d'émissions et priorité donnée à la chaleur, aux bâtiments et à l'industrie. La 3^e version est en cours de mise à jour (2023–2025).

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) : En cours de révision, elle complète la SNBC en fixant les trajectoires de production et consommation d'énergie à moyen terme.

Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-3) : publié le 10 mars 2025 : 52 mesures pour la résilience (santé, eau, agriculture, infrastructures, urbanisme). L'adaptation devient obligatoire dans les PCAET et stratégies régionales, incluant la planification des réseaux de chaleur/froid.

Le SRADDET (Schéma régional d'aménagement du territoire, de développement durable et d'égalité territoriale) pour la région Bretagne : Orientations régionales d'aménagement et transition énergétique, avec un accent sur les réseaux de chaleur et la cohésion sociale comme moteur de développement territorial.

Le Décret Tertiaire : Obligation de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de 40 % d'ici 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. Les réseaux de chaleur, utilisant des EnR&R, facilitent l'atteinte de ces objectifs.

À l'échelle nationale, plusieurs mécanismes de soutien et de financement existent :

Fonds Chaleur (ADEME) : Principal instrument (820 M€ en 2024), financant études, extensions et intégration d'EnR&R (biomasse, géothermie, solaire, chaleur fatale). Territorialisation en régions comme la Bretagne pour adapter aux priorités locales. L'objectif est d'améliorer l'efficacité et la durabilité des systèmes de chauffage dans différents territoires.

Certificats d'économies d'énergie (CEE) : obligent les fournisseurs à financer des actions d'efficacité, y compris raccordements et améliorations de réseaux.

- **TVA réduite (5,5%)** : Applicable aux réseaux alimentés à plus de 50 % par des EnR&R.

MaPrimeRénov' et programmes de rénovation : soutiennent indirectement les raccordements aux réseaux en diminuant les consommations des bâtiments.

Projets citoyens : encouragés via appels à projets régionaux, coopératives locales, financement participatif.

France 2030 / France Relance et fonds européens (ELENA, LIFE, Interreg, FEDER) : appui à l'industrialisation et aux projets territoriaux.

2.2 Contexte régional – Région Bretagne

En 2024, la consommation énergétique bretonne s'élevait à :

- 21 580 GWh d'électricité,
- 15 830 GWh de gaz naturel (principalement pour le chauffage et l'industrie).

En 2023, la région Bretagne comptait près d'une centaine de réseaux de chaleur, majoritairement de petite à moyenne puissance (<1MW). La chaleur délivrée par ces réseaux provient majoritairement des énergies renouvelables (71%) locales, un taux qui devrait atteindre les 77% d'ici 2030 grâce au développement des projets et à l'extension des réseaux existants.

Les principales sources aujourd'hui utilisées dans ces réseaux sont le bois-énergie, le solaire thermique et la valorisation des déchets. La filière bois est soutenue par la Région Bretagne, apportant une dynamique forte sur cette énergie.

Ces réseaux sont supportés par des dispositifs régionaux et par le Fonds Chaleur de l'ADEME, qui assurent une couverture étendue et un accompagnement technique et financier à travers tout le territoire.

2.2 Contexte local

2.3.1 Le PCAET

La Ville de Larmor-Plage a un long historique d'actions innovantes et efficaces de maîtrise des consommations d'énergie et de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Elle se distingue par une politique volontariste en matière d'énergie et de climat via un ensemble de services rapidement opérationnels (maîtrise des enjeux techniques, capacité à faire en régie) et sur plusieurs démarches structurantes et complémentaires.

À travers le **label Cit'ergie**, désormais intégré au programme « **Territoire Engagé Climat Air Énergie** », structure la stratégie de transition écologique de la ville. Ce dispositif, encadré par l'ADEME, permet d'évaluer et d'optimiser l'ensemble de la politique climat-air-énergie locale.

Le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** a été adopté à l'échelle de l'agglomération et permet de définir une stratégie de long terme pour limiter les émissions de gaz à effet de serre par 4 d'ici 2050, de multiplier par 3.5 la production d'énergies renouvelables d'ici 2030 et de diviser par 2 les consommations d'énergies par habitant. Ce plan s'appuie sur 9 orientations dont 6 s'appliquent au déploiement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleurs :

- Orientation 1 : Développer les énergies renouvelables et de récupération avec un objectif de 580GWh en 2030
 - Accroître la part des ENR (solaire 95GWh/an, bois-énergie 300GWh/an, biogaz 60GWh/an, thalassothermie 31GWh/an, géothermie 28GWh/an, etc.)

- Soutenir l'autoconsommation et les projets citoyens
- Orientation 2 : Réduire les consommations d'énergie dans l'habitat
 - Rénovation énergétique massive du parc de logements
 - Lutte contre la précarité énergétique
 - Sensibilisation des habitants aux éco-gestes
- Orientation 5 : Développer la mobilité durable
 - Renforcer les alternatives à la voiture individuelle (transports collectifs, vélo, covoiturage)
 - Favoriser l'électromobilité et les carburants alternatifs
 - Réduire les besoins en déplacements motorisés
- Orientation 6 : Développer l'économie circulaire et la sobriété des ressources
 - Réduction, tri et valorisation des déchets
 - Optimiser l'utilisation des ressources locales
 - Soutien aux filières de réemploi et recyclage
- Orientation 9 : Développer une gouvernance et une mobilisation partagée
 - Impliquer les communes, citoyens, entreprises et associations dans la transition
 - Encourager l'innovation et les partenariats
 - Mettre en place un suivi et une animation du PCAET dans la durée

Le Plan de résilience complète ces dispositifs en anticipant les effets du changement climatique et en renforçant l'adaptation de la ville face aux risques environnementaux à venir.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, Larmor-Plage s'appuie également sur des partenaires clés, dont elle est actionnaire: **l'agence locale de l'énergie ALOEN**, qui accompagne particuliers et entreprises vers une consommation plus durable, ainsi que la **SPL Bois Énergie Renouvelable**, chargée d'investir et de gérer les réseaux de chaleur sur le territoire.

En 2024, elle a également cartographié les besoins de chaleur de son territoire grâce à un schéma directeur des réseaux de chaleur. Ce travail a permis d'identifier les zones prioritaires d'adoption de réseaux de chaleur, de par leurs importantes consommations énergétiques, mais également les futures interconnexions entre réseaux, desservant ainsi des quartiers intermédiaires, n'étant pas prioritaire au début. Cette cartographie a permis d'identifier 150 GWh utiles sur son territoire.

2.3.2 Plan de sobriété énergétique

Depuis 2017, la ville est résolument engagée dans une démarche qui vise à réduire les consommations d'énergie. Cet objectif est inscrit clairement dans le projet politique de territoire : « *engager la commune dans la démarche de la transition écologique et énergétique comme celle de la circulation douce* ».

En 2022, la ville de Larmor-Plage a voté un plan en 13 actions à mener à court, moyen, long terme pour abaisser son impact énergétique. Ces mesures sont sans impact pour le service public :

- **À court terme (aujourd'hui):**

- **Régulation de la température à 19°** dans les bureaux occupés, les salles municipales et les écoles, à **14° dans les salles de sport**
- **Installation de thermomètre** dans les bureaux et salles communales afin que chacun puisse contrôler la température et l'hygrométrie de pièces
- **Réduction de la saison de chauffe** (des vacances de la Toussaint à Pâques)
- **Interdiction des chauffages d'appoint**
- **Formation et sensibilisation des agents aux écogestes** ; le maire propose de nommer un agent référent et un élu référent pour accompagner les agents, élus et associations dans la maîtrise des consommations
- **Extinction de l'éclairage public de 22h à 6h00 du matin** (sauf sur les axes principaux). La municipalité travaille sur un plan de sectorisation.
- Mise en place d'un **groupe de travail identifiant les trames noires** qui représentent l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes. La lumière générée par les systèmes d'éclairage pendant la nuit peut en effet avoir de graves conséquences pour la biodiversité.
- **Extinction des monuments et façades** (l'église et la mairie) à **partir de 22h** ; le maire invite également les commerçants à se mettre en conformité avec le futur RLP dont l'enquête publique débute le 15 novembre, et à éteindre les enseignes et les vitrines éclairées de 22h à 6h00
- **Poursuite des investissements sur l'éclairage LED** et le remplacement des armoires électriques
- **Illuminations de Noël** : « *Nous allons réduire les plages horaires et les espaces alloués en veillant toutefois à ne pas perdre la magie de Noël* » explique le maire. Ainsi, le toit lumineux du centre-ville et les sujets éclairés seront maintenus. En revanche, il n'y aura plus de guirlandes lumineuses en périphérie et notamment avenue Kennedy. Sur l'ensemble des décorations lumineuses, la durée est réduite : de 22h à 6h00 et de 00h00 à 6h00 les week-ends de Noël et de Nouvel an.

- **À moyen terme (2023-2026) :**

- Généralisation de la pose des robinets thermostatiques sur les radiateurs à eau chaude
- Remplacement des gros ballons d'eau chaude par des petits ballons d'eau chaude en fonction des demandes des usagers des bâtiments
- **À long terme (horizon 2030) :**
 - Remplacement des chauffe-eaux à fuel ou au gaz par des chaufferies à bois et systèmes de panneaux solaires

Pour mettre en œuvre ces objectifs, la ville de Larmor-Plage s'appuie sur ses services mais également sur un partenaire clés dont la Commune est actionnaire : la **Société Publique Locale Bois Énergie Renouvelable**, chargée de développer, de construire et d'exploiter les réseaux de chaleur renouvelable sur le territoire pour le compte de ses actionnaires. Elle s'inscrit notamment dans les objectifs à long terme qui concerne le remplacement d'équipements de production de chaleur vers la création de réseau de chaleur.

3 Contexte énergétique territorial

LE PCAET de Lorient Agglomération donne le contexte énergétique local de l'Agglomération.

En 2015, le territoire de Lorient agglomération a émis 914000 tonnes équivalent CO₂ (kteq.CO₂) soit 4,4 teqCO₂/habitant. Ces émissions ne prennent pas en compte les biens de consommation importés, qui doubleraient le niveau de ces émissions. Les émissions de gaz à effet de serre présentent une légère diminution depuis 2008 (- 5%) du fait de la diminution des consommations énergétiques.

Sur Lorient Agglomération, 70% des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont liés aux bâtiments et aux transports. Elles sont étroitement liées aux consommations d'énergie : combustibles pour le chauffage, carburant des véhicules.

Les bâtiments représentent 33% des émissions avec 241 kteq.CO₂ pour le résidentiel et 56 kteq.CO₂ pour le tertiaire.

3.1 Besoins énergétiques locaux

À Larmor-Plage, le mix reste dominé par les énergies fossiles malgré une croissance des EnR.

- **Dépenses énergétiques 2023** : 386 000€ (électricité + gaz + granulés bois).
- **Consommation énergétique** : 1.5 GWh consommés en 2024 découpés ci-après- :
 - 567 MWh d'électricité,
 - 850 MWh de gaz naturel,
 - 58 MWh de fioul,

- 80 MWh de bois granulés.

Aujourd'hui, la ville de Larmor-Plage souhaite s'équiper d'un réseau de chaleur accompagnant un programme immobilier social et résidentiel dans le quartier de Kerdreff.

Ce réseau comprend le programme immobilier neuf ainsi que le raccord de bâtiments existants communaux, mais également départementaux, sociaux. L'objectif est d'étudier la faisabilité technique et économique d'un projet de valorisation de réseau de chaleur en géothermie de surface en sondes verticales (< 200m de profondeur) ainsi qu'une centrale solaire utilisée à la fois pour usage direct sur le réseau et pour recharge thermique du sous-sol.

Aujourd'hui la ville ne comprend pas de réseau de chaleur, avec MUSE-DHC, ce réseau sera le premier de la Ville.

À l'échelle régionale, la Bretagne compte une centaine de réseaux de chauffage urbain, pour la plupart de petite à moyenne taille (<1 MW). Avec une part de 71 % d'énergies renouvelables en 2023, l'objectif est d'atteindre 77 % d'ici 2030. La trajectoire de Larmor-Plage s'inscrit pleinement dans cette tendance, et est même plus ambitieuse grâce à son plan directeur.

4 Cartographie et mobilisation des parties prenantes

Dans les projets de réseaux de chaleur, plusieurs entités sont impliquées dans le projet. Quelque soit leur rôle, leur présence et leur implication tout au long de la vie du projet est nécessaire et les échanges doivent rester constant avec la maîtrise d'ouvrage du projet.

Sur le projet de Larmor-Plage, les parties prenantes principales dans impliquées sont les financeurs, les usagers finaux, les services municipaux, les copropriétés, les promoteurs immobiliers, les actionnaires de la SPL BER. Elles sont toutes regroupées dans le tableau ci-dessous :

Parties prenantes	Typologie
Larmor-Plage	Maîtrise d'ouvrage / Services techniques / Potentiel client
Morbihan Habitat	Potentiel client / Promoteur et gestionnaire
ADEME	Financier (via Fonds Chaleur)
SPL BER	Opérateur de RCU / Titulaire du CCRt de l'ADEME (Fonds Chaleur)
Manergy	Bureau d'études thermique
Antea Group	Bureau d'études géologie
Hydr'eau forage	Foreur et poseur des sondes

Lorient agglomération	Actionnaire
Région Bretagne	Actionnaire, financeur

À ce stade, la Ville de Larmor-Plage et le promoteur ont été sollicités pour l'étude de faisabilité. La ville de Larmor-Plage a initié son intérêt pour le projet ainsi que sa volonté d'étudier le potentiel lors d'une réunion avec la SPL BER en juin 2025. La commune a signé la lettre de support au projet MUSE-DHC en novembre 2025 formalisant ainsi officiellement son intérêt pour le projet.

Depuis, la SPL BER a rencontré le service énergie de la ville de Larmor-Plage en juillet 2025 et a régulièrement échangé depuis juillet avec l'ADEME sur le projet et le financement associé à l'investissement pressenti.

Les échanges sont également en cours avec le promoteur et bailleur social Morbihan Habitat, notamment sur le coût de chaleur pour l'abonné final.

Un échange est prévu avec la commune le 24 novembre pour présenter les investissements possibles, à ce jour.

Le projet est régulièrement évoqué lors des comités de suivis opérationnels (CSO) du 16 septembre et 4 novembre 2025 et conseils d'administration (CA) de la SPL BER les 17 septembre et 13 novembre 2025.

5 English summary

The municipality of Larmor-Plage, located in Morbihan (Brittany), is a coastal town forming part of the Lorient metropolitan area, the third largest urban centre in Brittany and home to 125,000 inhabitants. With about 8,444 residents, Larmor-Plage combines strong residential attractiveness, a predominantly retired and affluent population, and an economy driven by tourism, services, and local maritime activities. The town benefits from a temperate oceanic climate, with mild winters (1.9°C minimum) and moderate summers (25.4°C maximum).

Larmor-Plage faces several urban challenges: maintaining affordability and social diversity, preserving sensitive coastal environments under development pressure, and managing seasonal tourism peaks. Despite these constraints, the municipality shows a strong capacity for operational action and a long-standing commitment to energy and climate strategies.

The expansion of district heating in Larmor-Plage is fully aligned with national and regional energy-climate frameworks:

- The **Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)** and **PPE** require decarbonisation of heating and massive deployment of renewable sources.
- The **décret tertiaire** obliges significant reductions in building energy consumption, with district heating as a cost-efficient compliance pathway.
- The **PNACC-3** emphasises resilience and adaptation, where DH networks provide secure, collective energy supply.
- The **SRADDET Bretagne** explicitly positions energy transition, including DH expansion, as a regional priority.

Financial and regulatory mechanisms strongly support this orientation:

- the **Fonds Chaleur** (820 M€ in 2024) for biomass, geothermal, waste heat, solar thermal, and DH networks,
- **CEE schemes**,
- a **5.5% VAT rate** for DH with >50% renewable content,
- **EU instruments** (ELENA, LIFE, Interreg, FEDER),
- and **regional programmes** for cooperative and citizen DH projects.

Larmor-Plage's energy use remains dominated by fossil fuels despite growing interest in renewables:

- **1.5 GWh consumed in 2024**, including
 - 567 MWh electricity

- 850 MWh natural gas
- 58 MWh fuel oil
- 80 MWh wood pellets

As of today, there is no operating DHC in Larmor-Plage. The city has several individual renewable energy sources such as PV panels and wood-pellets boiler and now wants to add a mutualized renewable source of heat to its city and buildings.

At the regional scale, Brittany counts around 100 DH networks, mostly small to medium sized (<1 MW). With **71% renewable share in 2023**, the objective is to reach **77% by 2030**. Larmor-Plage's trajectory is fully consistent with this trend, and even more ambitious thanks to its master plan.

The success of the project relies on coordinated engagement with multiple stakeholders throughout the entire lifecycle:

- **City of Larmor-Plage:** owner of infrastructure, shareholder, client, and promoter of DH expansion.
- **ADEME:** primary funder and technical authority for DH projects.
- **SPL BER:** private company, publicly owned dedicated to renewable heat and DH network operation, ensuring professionalised management and long-term investment capacity.
- **ALOEN:** local energy agency, supporting planning, communication, and stakeholder mobilisation.
- **Public and private clients:** that represents a significant base for future DH connections.
- **Regional and intercommunal levels:** co-funders and co-strategists, aligning DH expansion with the wider PCAET and SRADDET frameworks.

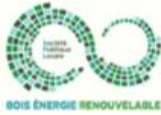
Such governance ensures that DH development is not only a technical project but also a collective endeavour embedding local authorities, semi-public structures, private consumers, and citizens.

Larmor-Plage benefits from strong climatic, social, and economic assets and has developed a long-standing culture of energy management and environmental stewardship. Supported by national and regional policies, as well as an ambitious PCAET, the town is well positioned to implement a highly renewable district heating network in line with local decarbonisation and adaptation goals.

The Kerdreff geothermal-solar district heating project represents a significant opportunity to:

- Reduce reliance on fossil fuels,
- Decarbonisation of heating demand,
- Support social and residential development,
- Strengthen local resilience and energy sovereignty, and
- Contribute to the broader Lorient Agglomération climate strategy.

Strong governance, consistent stakeholder mobilisation, and robust funding mechanisms create favourable conditions for the successful deployment of this innovative and sustainable heating solution.



Co-funded by
the European Union